Montréal

Participation
au programme de stérilisation animale

Critères d'admissibilité :

- Être résidant de la ville de Montréal depuis au minimum 3 mois.
- Le revenu de votre ménage est inférieur aux seuils ci-dessous*.
- Payer les frais relatifs au micropuçage lors du rendez-vous à la SPCA.
- Obtenir ou renouveler le permis pour chien ou chat dans les 5 jours ouvrables suivant la stérilisation, soit en ligne à **montreal.ca** ou en personne dans un Bureau Accès Montréal.

Seuils de faible revenu après impôt

Nombre de personnes par ménage	1	2	3	4	5	6	7
Revenu du ménage	21 481 $	26 143 $	32 554 $	40 614 $	46 247 $	51 289 $	56 331 $

* Le demandeur doit fournir une preuve de revenu pour chaque personne ayant un revenu dans son ménage. Le revenu net de chacune sera additionné pour déterminer le revenu du ménage.

Dans ce formulaire, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Section 1 – Coordonnées du demandeur

Nom _____ Prénom _____

No civique _____ Rue _____ App _____ Code postal _____

Arrondissement _____ Ville : Montréal

Téléphone _____ Courriel _____

Section 2 – Qualification du demandeur

Type de ménage :

☐ Personne seule ☐ Couple avec enfant (s) ☐ Étudiant

☐ Parent monoparental ☐ Couple sans enfant ☐ Si autre, précisez _____

Nombre de personnes au sein de votre ménage _____ *champ obligatoire*

Combien ont un revenu _____ *champ obligatoire*

Section 3 – Pièces justificatives à transmettre avec toute demande **(format .jpg ou .pdf)**

1- Formulaire dûment rempli.

2- Photocopie d'un permis de conduire (ou une pièce d'identité équivalente) comprenant une adresse civique valide
ou
photocopie d'une facture datée de plus de 3 mois comprenant une adresse civique valide.
Exemple : Si votre demande est envoyée le 1er avril, la facture doit être datée du 1er janvier ou avant.

3- Preuve de revenu pour chaque personne ayant un revenu au sein du ménage (avis de cotisation fédérale ou déclaration de revenus pour l'année 2019)
ou
preuve de prestation du Programme d'aide sociale du gouvernement du Québec.

supprimer les pièces jointes

Montréal

Section 4 – Renseignements sur l'animal ou les animaux (chiens et chats seulement) *

Animal 1 Nom de l'animal _____ *champ obligatoire*

☐ Chat ☐ Chien Race _____

☐ Femelle ☐ Mâle

No. de médaille _____ *si applicable*

Animal 2 Nom de l'animal _____ *champ obligatoire*

☐ Chat ☐ Chien Race _____

☐ Femelle ☐ Mâle

No. de médaille _____ *si applicable*

* Limite de deux animaux par ménage

Section 5 – Renseignements sur les coûts

Micropuce

Lors de votre rendez-vous pour la stérilisation, vous devez faire micropucer votre animal si ce n'est pas déjà fait.
Si votre animal n'est pas micropucé, une micropuce sera implantée et la somme de 15 $ vous sera facturée.

Permis obligatoire

Si vous ne possédez pas de permis valide, il vous faut en obtenir un ou renouveler votre permis auprès de la Ville de Montréal dans les 5 jours ouvrables suivant la stérilisation de l'animal. Chat : 12 $ | Chien : 28 $

Gratuité

La stérilisation, les vaccins de base et vermifuges sont gratuits.

Comment avez-vous entendu parler du programme de stérilisation animale?

- ○ Site Web de la Vile
- ○ Médias sociaux
- ○ Infolettre d'un arrondissement
- ○ Organisation communautaire
- ○ SPCA
- ○ Patrouille animalière
- ○ Ami ou famille
- ○ Autre _____

Section 6 – Déclaration du demandeur

☐ Je déclare que les renseignements ci-dessus sont véridiques et complètes.

Signature du demandeur _____ Date _____

non requis si transmis par courriel

Section 7 – Transmission de la demande

Pour transmettre une demande, il vous faut suivre les étapes ci-après.

1. Remplir le formulaire.
2. Joindre toutes les pièces justificatives.
3. Acheminer les documents par l'un de ces trois moyens :
   - Par courriel à l'adresse animaux@montreal.ca
   - Par la poste à Ville de Montréal, Case postale 4044, Succ. D, Montréal (Québec) H3C 0J7
   - Vous présenter en personne à un Bureau Accès Montréal

Section 8 – Réponse de la Ville (20 jours ouvrables)

Préférez-vous une réponse par courriel ☐ ou par la poste ☐ ?

champ obligatoire

Valider **Enregistrer**

Après l'enregistrement du formulaire, veuillez l'envoyer par courriel à l'adresse **animaux@montreal.ca**

Attention, cette action efface tout le contenu des champs remplis.

Réinitialiser

* À noter que tout formulaire envoyé par courriel n'ayant pas reçu d'accusé de réception dans les cinq jours ouvrables est considéré non déposé.

Section 9 - Pour usage interne seulement

Demande faite par

○ courriel ○ poste ○ Bureau Accès Montréal (BAM) ○ autre

Date de la demande _____

Demande approuvée ☐ Oui ☐ Non Date de traitement _____

Traitée par _____

Commentaires _____